

**REDOUBLEMENT DE LA TERMINALE GÉNÉRALE**

*Rentrée scolaire : septembre 2023*

Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé de l’Académie, et vous demandez un redoublement dans une autre académie.

**Vous devez :**

* Vous rapprocher de **l’Inspection Académique du département demandé**, afin de prendre connaissance des procédures d’inscription